

Conditions Générales de Vente Résidence Alpes Roc

I – RESERVATION

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation de nos conditions générales de vente.

La réservation n'est assurée qu'après réception de l'acompte, soit 25% du montant de la location + 20 euros de frais de réservation.

La résidence Alpes Roc enverra la confirmation du séjour par courriel ou par courrier au locataire.

Le solde de la location est à régler au plus tard dans les 30 jours avant le début du séjour.

Si le contrat s'effectue moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix de location sera demandée et encaissée.

2 – PRIX

Les prix incluent la location du logement ainsi que les charges d'eau, d'électricité et de chauffage.

Lors de l'arrivée, le locataire s'engage à régler les suppléments éventuels et la caution.

Les prix s'entendent toutes taxes comprises et pourront être revus à la hausse en cas d'une augmentation de la TVA.

3 – TAXES DE SEJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la municipalité, n'est pas incluse dans nos tarifs. Son montant est de 1,35 € par personne et par jour.

4 – DEPOT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie est demandé à votre arrivée sous la forme d'empreinte de carte bancaire.

1) La caution dégradation et ménage

300 € pour les appartements de 1 à 7 et de 10 à 16.

600 € pour l'appartement 9 et 17

Le locataire s'engage à rendre le logement dans un état égal à celui de son arrivée.

Dans le cas contraire, la remise en état du logement sera facturée et déduite de la caution des éventuels dégâts, casse, perte, vol, etc...

2) Option Ménage

Appartement de 2 à 7 pers de 60 à 95 €

Appartement de 8 à 10 pers 180 €

Dans le cas où le client choisit de régler les frais de ménage, ceux-ci ne comprennent pas le nettoyage de la vaisselle et de la cuisine, l'ensemble devra être rendu en état normal de propreté. Dans le cas contraire, des frais de remise en état pourraient être retenus.

5 – ACCUEIL ET REMISE DES CLES

Accueil à la réception de la résidence au 318 avenue de la Grande Casse à Pralognan la Vanoise. L'occupation du logement commence le jour de votre arrivée à 16h00 et se termine le jour de votre départ à 10h00.

6 – ETAT DES LIEUX ET OCCUPATION

L'état des lieux est effectué par le locataire à son arrivée qui doit remettre à l'accueil dans les 24h la fiche inventaire état des lieux signée de sa part. A défaut l'inventaire sera réputé conforme et le matériel en bon état.

Les remarques sur cette fiche seront réglées par le personnel de l'entretien dans les meilleurs délais.

En cas d'interruption ou de non-fonctionnement des équipements de la location, le locataire devra nous prévenir. Nous mettrons tout en œuvre pour assurer la réparation ou le remplacement. Aucune indemnité de remboursement ne pourra être exigée.

Le locataire occupera les lieux personnellement et raisonnablement. Toute sous-location est expressément interdite. L'hébergement est équipé du matériel nécessaire à la vie quotidienne en nombre suffisant pour accueillir le maximum de personne précisé sur le contrat de location. Les locaux ne devront en cas être occupés par un nombre supérieur indiqué au contrat. Le cas échéant, la résidence Alpes Roc pourra résilier immédiatement le contrat.

Il est interdit d'utiliser les lits sans draps. Les linges de lits et de toilette ne sont pas fournis mais peuvent l'être sur demande avec supplément.

Il est expressément interdit de fumer à l'intérieur des locations.

7- Animaux Domestique :

ATTENTION

Ils sont strictement interdits dans tous les appartements duplex au 1^{er} étage. Toute présence d'animal au 1^{er} étage engendrait l'annulation pur et simple du contrat de location sans aucune indemnité.

Ils sont autorisés uniquement dans les appartements au ré de chaussée. Présence d'un seul animal par logement le supplément est de 49 € la semaine. L'animal ne devra pas rester seul dans le logement. Le carnet de vaccination peut vous être demandé à tout moment.

Les chiens de 1ere et 2eme catégorie sont interdits dans nos locations.

Merci de nous transmettre le nom de votre compagnie d'assurance ainsi que le numéro de votre contrat d'assurance de responsabilité civile au moment de la réservation.

Le jour de votre départ, en raison du nombre d'arrivée et de départ en même temps, il n'est pas possible que nous puissions vérifier les lieux en présence du locataire. Après votre départ l'équipe de ménage assure l'état des lieux en fonction votre fiche remise à la réception. Nous vous informerons par SMS ou mail de l'annulation de la caution.

8 – ANNULATION

La résidence Alpes Roc propose une assurance avec Gritchen affinity pour les assurances annulation et COVID. Merci de consulter les conditions générales de l'assureur à l'adresse suivante :

<https://gap.gritchen.fr/minurl/L-4aCewr/>

En effet, les remboursements s'effectuent dans des cas très précis indiqués par l'assureur Gritchen Affinity dans l'hypothèse où vous souscrivez à une assurance annulation.

En cas d'annulation

Par le locataire : si le locataire est contraint d'annuler sa location, il doit en aviser la résidence Alpes Roc par lettre recommandée, la date de réception faisant foi. L'acompte restera conservé par la résidence Alpes Roc selon les modalités suivantes :

- a) à plus de 30 jours avant la date d'arrivée 25% du montant de l'acompte sera conservé
- b) de 30 à 21 jours avant la date d'arrivée 50% du montant de l'acompte sera conservé
- c) de 20 à 15 jours avant la date d'arrivée 75% du montant de l'acompte sera conservé
- d) moins de 15 jours avant la date d'arrivée la totalité du montant du séjour sera retenu.

Par la Résidence Alpes Roc : Si à la suite de circonstances indépendantes de la volonté de Alpes Roc, ce dernier ne puisse pas mettre à la disposition du locataire le logement loué, il s'engage à faire son possible pour procurer au locataire un logement de confort et de capacité équivalents. En cas d'impossibilité, La résidence Alpes Roc, remboursera le montant du loyer au locataire.

9 - REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la mise en œuvre du présent contrat. Conformément à la directive européenne sur la protection des données personnelles (RGPD) en date du 25 Mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des présentes données qui vous concernent. Pour exercer de droit il vous suffit de nous en faire la demande par courrier : Résidence Alpes Roc, 318 avenue de la Grande Casse 73710 Pralognan la Vanoise ; ou par email : resa@alpes-roc.com